

4648

A

SAS ACVD
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : ZA Le Pas de la Biche – 49260 LE COUDRAY MACOUARD
453126849 RCS ANGERS

DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 31 MAI 2011

L'An Deux Mille Onze,
Le 31 mai,
Au siège social,

La SARL METAL SELECT, Président de la SAS ACVD, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, représentée par Monsieur Stéphane LOISEAU, a pris les décisions suivantes :

- Nomination Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président atteste, que selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 mai 2011 :

- Monsieur Pierre-Emmanuel MORIN, Immeuble le Beufay – 2 Rue des Chênes Emeraude BP 10092 95021 CERCY CEDEX, a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société PHD AUDIT, 71 Rue du Général Leclerc – 95600 EAUBONNE, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2016.

DEUXIEME DECISION

Le Président de la SAS ACVD donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, Le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA SARL METAL SELECT
Représentée par Monsieur Stéphane LOISEAU

